

LE TEMPS

Valais Mercredi 18 juillet 2012

«Nos prisons auront davantage de moyens»

Par Marie Parvex

Après un audit et presque un an d'analyse, Esther Waeber-Kalbermatten commence sa réforme des prisons valaisannes. La conseillère d'Etat veut créer un nouveau service, augmenter le personnel et clarifier la fonction de chaque site

A quelque neuf mois des élections au Conseil d'Etat et au terme d'une législature mouvementée, Esther Waeber-Kalbermatten entame une refonte globale des prisons valaisannes, critiquées depuis quinze ans pour leur vétusté et leur manque de personnel.

Une crise majeure avait décapité Pramont en 2009, laissant la prison pour mineurs dans un profond désordre. En juin 2011, les médecins mandatés pour soigner les prisonniers résiliaient leur contrat avec une année de préavis. En cause: le manque de personnel pour assurer une médecine de qualité, et des tensions vives avec le milieu carcéral. D'audits en groupes de travail, il aura fallu trois ans pour que la conseillère d'Etat prenne des décisions dans ce dossier chaud. Elle annonce d'emblée qu'il lui faudra une seconde législature pour les mener à bien.

Le Temps: De quoi souffrent les établissements pénitentiaires valaisans, selon vous?

Esther Waeber-Kalbermatten: Nous avons moins de personnel que d'autres cantons, avec pour conséquence que nous faisons surtout de la sécurité passive. Nous manquons de gardiens de nuit puisque ces derniers sont seuls pour les veilles, ce qui est complètement insuffisant en cas d'incident, et nous manquons de moyens pour nous occuper du soutien et de la réinsertion des détenus. Le système carcéral est morcelé entre trois services: les mesures de contrainte pour les requérants d'asile qui dépendent du Service des migrations, les Etablissements pénitentiaires valaisans, et le Service juridique et administratif qui s'occupe de l'exécution des peines en milieu ouvert. Cela ne permet pas d'effectuer un suivi des personnes depuis leur incarcération jusqu'à leur réinsertion, avec les conséquences que cela peut avoir en termes de communication des informations.

– Vous venez d'annoncer la soumission d'un décret au Grand Conseil visant à réorganiser ces trois services en un seul. De quelle manière?

– Nous avons élaboré une nouvelle organisation, qui s'appellera le «Service de privation de liberté». Le Grand Conseil doit se prononcer sur le principe de la restructuration en novembre et, si cela est accepté, le nouveau service pourrait naître en janvier 2013. Nous déciderons ultérieurement si nous y intégrerons les mesures de contrainte.

– Georges Seewer, l'actuel directeur des établissements pénitentiaires valaisans, est un homme très critiqué (LT du 10.02.2012). Est-ce l'occasion pour vous de nommer quelqu'un d'autre à la tête des prisons?

– Cette question est prématurée. Nous élaborons d’abord l’organigramme, ensuite nous redéfinirons le cahier des charges et le profil souhaité du responsable de cette structure, et, s’il y a lieu, nous mettrons ce poste au concours.

– **Les prisons ont besoin d’effectifs supplémentaires. Combien de postes cela représente-t-il et selon quel agenda?**

– Cela dépend de l’organisation du système de détention. Mise à part le pénitencier de Crêtelongue, qui est un établissement d’exécution des peines, les autres sites accueillent des personnes soumises à des régimes carcéraux divers. Il faut réunir au même endroit tous les requérants d’asile soumis à des mesures de contrainte. Nous avons besoin d’une trentaine de places. 18 personnes sont dans un bâtiment prévu pour cela dans le périmètre de Crêtelongue, tandis que les autres sont à la prison préventive de Martigny. De nombreuses instances, y compris la Commission de prévention contre la torture, ont critiqué les conditions de la détention administrative. Nous devons aussi trouver une solution pour les personnes qui sont assignées à des mesures thérapeutiques en milieu fermé. Faute de places, ces détenus sont provisoirement placés en détention préventive. Sur ces sujets, des propositions concrètes seront soumises au Conseil d’Etat cet automne. Nous pourrons ensuite évaluer les effectifs exacts dont nous avons besoin.

– **Vous venez aussi de mettre au concours un poste de juriste-criminologue...**

– Nous avons des psychologues-criminologues qui évaluent chaque situation et communiquent avec le juge pour les peines en milieu ouvert. Mais nous n’avons pas de juriste-criminologue pour les personnes incarcérées, ce qui est nécessaire au bon déroulement des peines.

– **A l’heure du bilan de votre première législature, peut-on dire que les prisons sont votre grande réforme?**

– En empoignant ce dossier, je ne pensais pas qu’il prendrait une telle ampleur, mais il n’est pas le seul. J’ai réalisé une révision de la protection civile pour la professionnaliser. L’Aide sociale a été réorganisée pour proposer des réinsertions professionnelles aux bénéficiaires dans les trois premiers mois de leur inscription et je suis en train d’analyser les rapports entre polices cantonale et communale pour les améliorer.